



BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre du séminaire : « Les mesures fiscales contenues dans la loi des finances pour la gestion 2023 ».

Date : Vendredi 20 janvier 2023 ;

Plage d'animation : 08h30 à 14h30 ;

Lieu : Azalaï Hôtel de la plage (Cotonou) ;

Renseignements concernant les participants

Noms et Prénoms	Fonction	Contacts	Montant HT

Total HT	
TVA (18%)	
Total TTC	

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination de la Société : _____
BP : / _____ / Téléphone : (00 _____) / _____ / - Fax : / _____ / - E-mail _____
Adresse géographique : _____
Nom & prénoms du 1^{er} Responsable de l'entreprise : _____
Contact _____ Facture à l'adresse de : _____

Grille de réduction :

Modes de paiement au Secrétariat SGF

Chèque : N° : _____ du / / / /
à l'ordre de SGF- Bénin

Signature du 1^{er} Responsable

Virement : **Compte SGF à NSIA BANK BENIN**
Bancaire Code Swift : **DBLNBJBJ**

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	RIB
BJ099	01003	260032314017	21

Cachet de l'entreprise

Modalités de règlement : 100% libérés avant la session

Informations pratiques

- Le coût de la formation est de **100.000 FCFA Hors Taxes, payables dès l'inscription.**
- Taux de réduction : 5% pour 5 à 10 participants inscrits, 10% pour 11 à 20 participants, 15% à partir de 21 inscrits.
- Le transport, le déjeuner, l'hébergement et le dîner sont à la charge des participants.
- Toute demande d'annulation doit nous parvenir 07 jours au moins avant la date de la formation pour donner lieu à un remboursement intégral. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les mêmes conditions s'appliquent aux absences le jour de la formation. Toutefois, vous bénéficiez de la possibilité de vous faire remplacer par la personne de votre choix sous réserve de nous en informer 48 h à l'avance.
- En cas d'insuffisance du nombre de participants, nous nous réservons la possibilité d'annuler une session de formation ou de la jumeler avec une autre.
- Votre inscription à cette formation ne sera valide qu'après que nous ayons reçu ce bulletin complété, signé et cacheté par le 1er Responsable de votre institution, ainsi que la preuve du paiement des frais de formation.**